

GT DU NUMÉRIQUE

21 septembre 2023



Ordre du jour

I. Feuille de route RH du numérique ministériel

I.1) Feuille de route ministérielle

I.2) Actions conjointes DRH/DTNUM en faveur de l'attractivité et de la fidélisation

I.3) Exemples du plan d'action propre à la DTNUM



Ordre du jour

II. La stratégie RH

1. Concours et examens professionnels : point d'étape 2023 et calendrier 2024
2. ISIC :
 - Revalorisation IFSE ;
 - Examen professionnel d'ingénieur principal SIC ;
 - Formation des ISIC : initiale, continue et cycle supérieur de formation.
3. TSIC : évolution du concours TSIC CN

I. Feuille de route RH du numérique ministériel

Contexte: ateliers d'idéation collective inter-services tenus sous l'égide de la DRH en octobre 2022 et janvier 2023

Objectif poursuivi : mettre en œuvre une stratégie plus offensive, plus visible et agile pour permettre au ministère dans toutes ses composantes de devenir et rester compétitif sur la durée sur le marché numérique

- ⇒ Recruter et fidéliser les talents sur des besoins récurrents et/ou spécifiques
- ⇒ Supprimer les effets de concurrence interne
- ⇒ Professionnaliser nos procédures
- ⇒ Faciliter la montée en compétence des agents sur les nouvelles technologies ou les nouvelles méthodes du numérique

✓ **Création d'une mission « talents numériques »**
=> **doter le MIOM d'un service transversal chargé de:**

- Capturer les talents
- Composer un vivier et l'animer
- Créer des parcours de carrière

✓ **Mise en place d'une plateforme de rencontres professionnelles**

- Visibilité des métiers et développement de la marque employeur

✓ **Expérimentation de la licence « recruteur » sur LinkedIn**

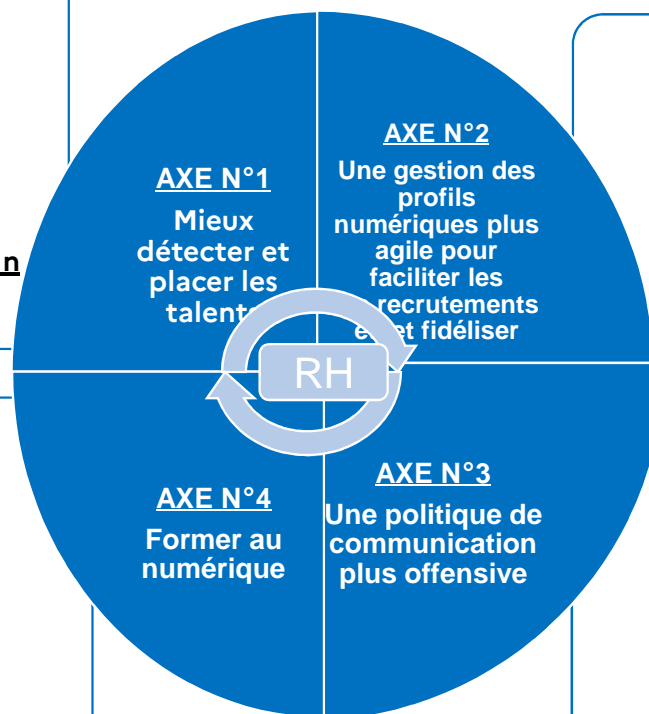
✓ **Faciliter la montée en compétence de nos agents dans le numérique**

Voir les interactions possibles avec la DINUM

✓ **Sensibiliser/former les agents publics au numérique: partenariat open classroom**

✓ **Formation des ISIC: initiale, continue et cycle supérieur de formation**

✓ **TSIC: évolution du concours TSIC CN**



✓ **Fidélisation: réviser les conditions de revalorisation des agents contractuels**

✓ **Revalorisation de l'IFSE sur 2023/2024**

✓ **Améliorer nos procédures internes**

✓ **Mieux faire connaître les offres d'emploi auprès du public cible (plan DICOM)**

- Présence sur les réseaux professionnels à forte audience
- Campagne télé=> 25/09
- Salons (vivatech, forums des métiers en ligne)

✓ **Organiser des événements de type Hackathon - capture de drapeau**

Amélioration des délais de recrutement

	Temps moyen 2022: 93 jours	Temps moyen 2023: 49,7 jours	Points de procédure optimisés
DRH	42,02	25,28	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'instruction des dossiers - Préparation des contrats et mise en signature
DTNUM	28,72	10,80	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'instruction du dossier - Délai d'entretien, demandes de pièces...
Candidat	22,16	13,58	Forte sensibilisation des candidats dès le premier entretien avec le BRH

Fidélisation par les CDI

- Cadrage DRH par instruction du 12 avril 2022 combinée à une fluidité des relations entre services de gestion
 - En contrepartie, sécurisation du recrutement par DTNUM:
 - = Entretien systématique du BRH/DTNUM avec le candidat en début de recrutement
 - = Mise en place d'un formulaire obligeant les services recruteurs à s'interroger sur le bon déroulement de la période d'essai de 4 mois (formulaire transmis 6 semaines avant)
- => Pas de licenciement envisagé, aucun incident de parcours à ce jour

I.3 Attractivité et fidélisation: exemples d'action propres à la DTNUM



Faciliter nos
recrutements



**Toilettage des modèles de fiche de poste: version
MOBMI/version « tout terrain » avec tutoriel
+ guide pratique d'aide au recrutement (septembre 23)**

**Systematisation de l'accompagnement des services
recruteurs par le BRH au tout premier stade des
échanges avec le candidat depuis le 1^{er} juillet 2023**

**Formation au recrutement IT des 4 et 5 octobre 2023
(référents RH de la DTNUM)**

Fidéliser



- **Bien accueillir**
 - ⇒ **Refonte des journées d'accueil de nouveaux arrivants**
 - ⇒ **Refonte en mai 2022 du livret d'accueil**
 - ⇒ **Groupe de travail inscrit dans la démarche d'amélioration continue, dédié au processus arrivée/départ des agents/prestataires**

Diversifier les
recrutements et
renforcer la mixité



- **Développer la mixité dans nos effectifs et adapter nos processus de recrutement**

Ex: Développement de partenariats avec l'association « social builder »

- **Alternants: 57 postes en 2023 contre 32 en 2021**
⇒ **Animation de la communauté des apprentis**
- **Développer les offres de stages internes de moyenne et longue durées**

II. La stratégie RH

1. Concours et examens professionnels : point d'étape 2023 et calendrier 2024



II. La stratégie RH

2. ISIC : La revalorisation de l'IFSE du corps

- **Revalorisation des socles IFSE du corps des ISIC** à hauteur de 1 500 € pour l'administration centrale (750 € en 2023 et 750 € en 2024) et 2 000 € pour les services déconcentrés hors IDF (1 000 € en 2023 et 1 000 € en 2024).

Groupe de fonctions	Administration centrale et services déconcentrés en Ile-de-France		Services déconcentrés hors Ile-de-France	
	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2024
1	15 120 € (+ 750 €)	15 870 € (+ 750 €)	10 670 € (+ 1 000 €)	11 670 € (+ 1 000)
2	14 620 € (+ 750 €)	15 370 € (+ 750 €)	10 320 € (+ 1 000 €)	11 320 € (+ 1 000 €)
3	14 370 € (+ 750 €)	15 120 € (+ 750 €)	10 120 € (+ 1 000 €)	11 120 € (+1 000€)



II. La stratégie RH

2. ISIC : La revalorisation de l'IFSE du corps

- **Revalorisation forfaitaire à destination des ISIC affectés au sein du MIOM**

Les montants annuels d'IFSE des agents en poste au 1^{er} janvier 2023 sont revalorisés dans les conditions suivantes :

Administration centrale et services déconcentrés en Ile-de-France	Services déconcentrés hors Ile-de-France
+ 750 €	+ 1 000 €

Les montants annuels d'IFSE des agents en poste au 1^{er} janvier 2024 seront revalorisés dans les conditions suivantes :

Administration centrale et services déconcentrés en Ile-de-France	Services déconcentrés hors Ile-de-France
+ 750 €	+ 1 000 €

II. La stratégie RH

2. ISIC : La revalorisation de l'IFSE du corps

- Revalorisation du montant de la modulation de l'IFSE en cas d'avancement de grade

Corps des ISIC	Administration centrale et services déconcentrés d'Ile de France	Services déconcentrés hors Ile de France
ISIC à IPSIC	4 500 €	3 000 € (+600 €)
IPSIC à ISIC hors classe ou emploi fonctionnel	2 500 € (+500€)	2 500 € (+500€)

- Revalorisation du montant de la modulation de l'IFSE en cas de mobilité

II. La stratégie RH

2. Examen professionnel d'ingénieur principal SIC



II. La stratégie RH

2. Formation des ISIC : initiale, continue et cycle supérieur de formation



II. La stratégie RH

3. TSIC : Evolution du concours TSIC CN

